



## Arrangement co propriétaire sur mise en location.

Par **Urselka**, le **30/07/2015** à **20:44**

Bonjour,

Nous sommes deux copropriétaires (en famille) d'un appartement.  
L'autre est parti vivre ailleurs, et moi je compte mettre en location le bien pour aller me rapprocher de mon lieu de travail.

Au vu de mon salaire un rachat de soulte n'est pas possible.  
Par conséquent nous devons mettre le bien en location à deux.  
Je voudrai savoir, dans le cas ou l'autre copropriétaire confirme ne pas vouloir s'ennuyer avec une location, s'il est possible de signer un accord reconnu juridiquement disant que cette personne me donne tout pouvoir sur la mise en location, renonce à en récolter les fruits et, en échange, ne paiera plus sa part des charges de copropriété.  
Bref que cette personne attende simplement une hausse de l'immobilier pour que l'on revende le bien et en tire une meilleur part chacun.

Merci à ceux qui sauront me répondre.

Cordialement,  
Urselka